



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur François-Xavier GROULARD et Madame Sandrine ALBERT demeurant Bois de Mariomont 53 à 4845 Jalhay.

Le terrain concerné est situé Bois de Mariomont, 53 à 4845 Jalhay et cadastré division 1, section A n°16V5.

Le projet est de type : l'agrandissement d'une terrasse existante avec sa couverture partielle en toiture plate et aménagements des abords (Voir axonométrie)

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'art. D.IV.40. §1er.,2° : écarts aux prescriptions du lotissement, à savoir : toiture plate de l'extension de la terrasse - matériaux non conformes (bardage bois pose verticale) - sortie de la zone capable de la terrasse couverte (escalier)

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **07/05/2026** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/04/2026 au 15/05/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.


La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202600030/5404/2026**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 03/04/2026

Par le Collège communal,

La Directrice générale,


B. ROYEN



La Bourgmestre,


V. VANDEBERG